

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 juin 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 4, 5, et 6 juin 2018**

**2018 DJS 173 DDC**T Subvention (2.000 euros) à l'association Les Jardins Numériques (13<sup>e</sup>-14<sup>e</sup>).

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Les Jardins Numériques ;

Vu l'avis du conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7<sup>e</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Les Jardins Numériques (13732 / 2018\_05593 et 2018\_05690) 2, rue Wilfrid Laurier (14<sup>e</sup>), pour son projet « Culture Jeux vidéo – des jeux aux métiers 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements ».

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 65, nature 65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**